

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 2 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DAC 1024 Subvention (4.000 euros) à l'Association pour la Culture et la Musique traditionnelle
Vietnamienne ACMVN (95150 Taverny).

**M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSSSEL,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose
d'attribuer une subvention à l'Association pour la Culture et la Musique traditionnelle Vietnamienne
(ACMVN) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission, et par Mme Colombe
BROSSSEL, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'Association pour la Culture et la Musique
traditionnelle Vietnamienne (ACMVN). 28 ter, rue des Mallets 95150 Taverny au titre de ses activités
pédagogiques en 2014. 2014_01707 / 23721.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2014, nature
6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.